

# CONDUCTEUR(TRICE) DU TRANSPORT EN COMMUN SUR ROUTE

## ROME N4103

### ► **Le métier :**

Vous réalisez en sécurité un transport local, régional, national ou international de personnes à l'aide d'un véhicule de transport en commun, de façon autonome et optimisée dans le contexte commercial de l'entreprise.

Vous gérez votre temps en fonction des trajets, de la circulation, du trafic et des conditions de routes (travaux, accidents, météo). Vous savez alors faire preuve d'initiative pour tenir les délais demandés tout en respectant la sécurité des passagers. En dehors des règles de sécurité routière que vous devez respecter, vous devez aussi appliquer les réglementations (heures de travail, les temps de repos, etc....)

Vous êtes responsable des passagers présents dans le véhicule ; vous avez la responsabilité de votre entreprise.

### ► **Pré requis pour l'entrée en formation :**

- Maîtrise des savoirs de base (lire, écrire, compter) ;
- Etre âgé(é) de 21 ans ;
- Posséder un permis de conduire B valide et avoir satisfait à la visite d'aptitude médicale pour la conduite des véhicules de transport en commun.

### ► **Aptitudes à l'emploi :**

Autonomie, bonne coordination motrice, bonne vision et audition. Rigueur et goût pour la solitude, résistance physique et nerveuse (sang-froid), sens de l'orientation. Avoir conscience des responsabilités inhérentes à la conduite de voyageurs ; respect de la sécurité des usagers.

### ► **Organisation de la formation :**

La formation de base est organisée en 7 modules :

- Apprendre les techniques de recherche d'emploi ;
- Appliquer les consignes d'exploitation et effectuer les contrôles de sécurité dans le cadre d'un transport en commun ;
- Conduire et manœuvrer en sécurité tout type de véhicule de transport en commun ;
- Accueillir et renseigner la clientèle dans le cadre d'un transport en commun ;
- Assurer les prestations commerciales de l'entreprise dans le cadre d'un transport en commun ;
- Prévenir les risques, mettre en œuvre ou appliquer les procédures en cas de situation difficile, incident ou accident dans le cadre d'un transport en commun ;
- Détecter et localiser un dysfonctionnement et renseigner les services concernés au cours d'un transport en commun.

### ► **Qualification délivrée :**

- **Titre professionnel Conducteur du Transport en Commun sur Route, Niv 3/ Niv V.**

### ► **Stage de formation professionnelle :**

D'une durée totale de formation de 504 heures, soit 4 mois, cette formation inclut une période pratique en entreprise (PPE), de deux semaines après le passage du titre. **Cette période en milieu professionnel civil doit avoir lieu dans des entreprises proposant des activités en rapport avec les connaissances jusque-là acquises par les stagiaires.**

**En raison de la courte durée de cette formation, les futur(e)s stagiaires sont invités à commencer à chercher l'entreprise qui les accueillera en PPE avant le début de leur formation.**

Les PPE sont réalisables sur l'ensemble du territoire métropolitain, dans l'entreprise choisie par le candidat. Cette mise en situation permet au stagiaire de découvrir les codes du monde de l'entreprise et de s'y faire apprécier en démontrant son savoir-faire et son savoir-être.

### ► **Perspectives d'emploi et de carrière :**

Ce Titre Professionnel, reconnu par le Ministère du Travail (formation qualifiante), est une porte d'entrée dans une entreprise réalisant le transport scolaire, périscolaire, urbain, interurbain et le transport touristique.

**Plus de compétences pour votre avenir**